REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 18 septembre 2025.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Gilbert CARPENTIER - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Jean-Nicolas BECUE - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

Secrétaire de séance :
Marc VANDEVOIR

PROCURATIONS : Marjorie MINUTOLO à Virginie DEFRANCE - Diane LAMOTTE à Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONTOUX - Evelyne DOMANICO à Enzo BRUNETTO.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_36_2025

Objet : Création de deux postes d'ASVP

Rapporteur : Brigitte CALDERONE

Le gouvernement a pris diverses mesures pour renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale et notamment sur les postes en tension comme ceux de la filière médico-sociale ou de la police municipale.

Plusieurs recrutements sont en cours au sein du service de police municipale de Roquefort-La Bédoule.

Cependant, il conviendrait de renforcer les effectifs par la création de 2 postes d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) dont les missions principales seront les suivantes :

- Contrôler l'application de la réglementation du stationnement,
- Relever une infraction et la qualifier,
- Établir des procès-verbaux d'infraction, y compris par le procès-verbal électronique (PVE),
- Demander l'enlèvement d'un véhicule en défaut de stationnement,
- Rédiger des écrits professionnels liés à l'activité (comptes rendus, rapports d'activité et de surveillance),
- Surveiller la propreté du domaine public,

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12

- Contrôler l'application de la réglementation du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental,
- Constater des infractions et verbaliser,
- Prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics,
- Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique,
- Analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique et en rendre compte,
- Signaler un accident et les informations nécessaires vers les services compétents,
- Transmettre des informations par radio,
- Porter assistance aux personnes.

L'ensemble des missions dévolues à ce poste est détaillé dans la fiche de poste.

- Niveau de recrutement : catégorie C - fonctionnaire ou contractuel
- Niveau de rémunération : cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Diplôme : niveau V, IV
- Durée hebdomadaire : 35 heures

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que dans l'hypothèse où les appels à candidatures statutaires demeureraient infructueux, malgré l'ensemble des démarches effectuées ou en cours, notamment en l'absence de candidatures, il serait alors indispensable, en raison des besoins des services, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le statut, de recourir au recrutement de personnel contractuel, dans le cadre des articles L332.14 ou L332.8 du Code Général de la Fonction Publique,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : DECIDE de créer deux emplois permanents, à temps complet, à raison de 35 heures, pour exercer les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12

Art. 2 : DIT que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif de l'exercice en cours.

Pour : 29 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Jean-Nicolas BECUE - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 25 septembre 2025.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

Le Secrétaire de séance
Marc VANDEVOIR

LeMaire,
Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille	Acte certifié éxécutoire
013-211300850-20251007-1-DE	Réception par le Préfet : 07-10-2025 Publication le : 07-10-2025

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12